

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Délibération n°2026.09.154.B

**Fourniture de carburants divers, d'additifs et services associés – 7 lots -
Marché GraP**

LE DIX SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 11 septembre 2026

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **22**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Michaël LAVILLE à Michel BUISSON, Stéphanie MARCHAND à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Elise VOUVET à Pascal MONIER,

Excusé(s): Thierry BOUILLEAU, Maud FOURRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260917-2026_09_154B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.09.154.B**

Rapporteur : Monsieur ROCHETEAU

FOURNITURE DE CARBURANTS DIVERS, D'ADDITIFS ET SERVICES ASSOCIES – 7 LOTS - MARCHE GRAP

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : DÉCARBONATION ÉNERGÉTIQUE

Enjeux : [20399 -2) ACTIONS COURANTES NON VENTILÉES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements soient ouverts à tous sûrs et durables.
- ODD 12 : Consommation et production responsables.
- ODD 13 : Lutte contre le changement climatique.

Par délibération n°232 en date du 13 décembre 2023, le conseil communautaire a approuvé les modifications de ses statuts, particulièrement la création d'une centrale d'achat communautaire devant prendre en charge, au bénéfice de ses adhérents, la passation des marchés de travaux, fournitures et services.

Le 13 juin 2024, le conseil communautaire a adopté, par une délibération n°102, le règlement intérieur et le modèle de convention d'adhésion à cette centrale d'achat nommée « GrAP – GrandAngoulême Achats Partagés », complétée par une nouvelle délibération n°241 en date du 19 décembre 2024 précisant les modalités financières d'adhésion.

Dans le cadre de la centrale d'achat GrAP, les adhérents ont été sollicités, au sein du comité de pilotage achat, pour approuver le renouvellement des accords-cadres de fourniture de carburants divers, d'additifs et services associés en 7 lots et pour assurer le recensement de leurs besoins en la matière.

L'accord-cadre est alloti de la façon suivante :

N° lot	Désignation du lot	Montant HT maximum sur 4 ans
1	Fourniture de gazole en cuves	4 000 000 €
2	Fourniture de super carburant en cuves	800 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260917-2026_09_154B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

3	Fourniture de fioul domestique en cuve	200 000 €
4	Fourniture de gazole non routier en cuves	4 000 000
5	Fourniture de carburant HVO100 (huile végétale hydrogénée)	12 000 000 €
6	Fourniture d'additifs de type Adblue	400 000 €
7	Fourniture de carburants en stations-services et services associés par cartes accréditives	1 500 000 €

La forme des marchés à intervenir est l'accord-cadre (mono-attributaire) à prix unitaire par émission de bons de commande, avec un engagement sur un montant maximum conformément aux articles R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du code de la commande publique. Il est conclu sans engagement sur un montant minimum de commandes et avec un montant maximum, tel que précisé ci-dessus.

Les marchés prennent effet à compter de leur date de notification pour une durée ferme de quatre (4) ans.

Au regard du montant estimé des besoins de l'ensemble des membres, la passation des marchés est soumise à la procédure d'appel d'offres en application des articles L2113-10, L2124-2, R2113-1, R2124-2, R2161-2 à 5, R2131-16 à 20, R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du Code de la commande publique.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Calixte ROCHETEAU, conseiller délégué, membre du bureau en charge de l'achat responsable et durable, à signer les marchés à intervenir relatifs à la fourniture de carburants divers, d'additifs et services associés en 7 lots.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260917-2026_09_154B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026